



PROJET DE BUDGET 2019 DE LA MUNICIPALITE DE SION

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT

1. Administration générale & Finances

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
Fonct.	110.318	Honoraires et prestations de services	840'000	795'000	-45'000	<p>Supprimer les montants dévolus à la réalisation d'un livre 25'000 et 'une page facebook 20'000. A noter que la réalisation du livre est prévue sur deux ans pour un coût total de 85'000</p> <p>Il semble inopportun de développer aussi tardivement une page facebook, ce réseau connaissant une forte chute d'utilisation chez de nombreuses catégories de personnes et trouvant désormais un public plus âgé.</p> <p>De plus, le conseil général a depuis longtemps identifié la nécessité de refondre le site internet de la Ville un objectif autrement plus important en terme d'image et de communication qu'une boîte à like et à contenus positifs peu pertinents. Il semblerait que les 105'000 sur deux ans trouveraient meilleur emploi dans un projet de site internet.</p> <p>Concernant la parution d'un nouvel ouvrage, la Ville a déjà tenté l'expérience, quel est l'état des stocks du document traitant des arbres ?</p>	UDC	OUI	CoGest, CSC
Fonct.	110.318	Honoraires et prestations de services	840'000	790'000	- 50'000	<p>Cette rubrique a été augmentée de 92'000 CHF par rapport au budget 2018. Mais les justifications données (les frais d'un livre sur Sion, et rafraichissement de la page Facebook, pour 45'000) ne sont que partiellement adéquats. Nous estimons que cette augmentation est disproportionnée par rapport à d'autres priorités.</p>	AdG	OUI	CoGest



## 2. Economie & Tourisme

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
Fonct.	265.318	Prestations énergétique  Honoraires et prestations de service	250'000	350'000	+ 100'000	Les ménages/bâtiments, qui sont d'importants consommateurs d'énergie, représentent à la fois un très important potentiel d'économie énergétique et de diminution de la pollution atmosphérique. Afin de soutenir les privés désireux d'améliorer le bilan énergétique de leur immeuble en effectuant des rénovations (changement de fenêtres, isolation paroi extérieure, isolation des combles, isolation du toit), nous proposons d'augmenter la subvention – qui était par ailleurs déjà de 250'000,- dans le projet de budget 2018 – et d'ainsi nous engager plus avant dans le sens de l'agenda énergétique 2050 et de mieux encore justifier notre label Sion « Cité de l'énergie ».	Les Verts	NON	
Inv.	266.50	Aéroport	1'200'000	1'100'00	- 100'000	L'avenir de l'aéroport est loin d'être garanti, preuve en est la suppression des vols organisés par « Air Glacier » facilitant les vacances des Valaisans hors de Suisse. De plus, la compagnie Powdair a abandonné récemment son projet de vols au départ et à destination de notre ville. Il faut se rendre à l'évidence : notre bassin de clientèle n'intéresse pas les compagnies charters et ne permet pas la mise en place de vols de ligne. En dehors de vols de plaisance et de l'arrivée de jets privés, il va être difficile de développer d'autres activités à partir de notre aéroport.  Avant de trouver une solution pour sortir de cette impasse et en attendant l'arrivée d'investisseurs privés, nous proposons de réduire autant que possible les investissements destinés à cette infrastructure en renonçant provisoirement à l'amélioration du parking de longue durée.	Les Verts	OUI	CoGest, CoUrb
Inv.	266.50	Aéroport	1'200'000	1'100'000	- 100'000	L'avenir de l'aéroport est loin d'être garanti, preuve en est la suppression des vols organisés par « Air Glacier » facilitant les vacances des Valaisans hors de Suisse. De plus, la compagnie Powdair a abandonné récemment son projet de	Les Verts	OUI	CoGest, CoUrb



						<p>vols au départ et à destination de notre ville. Il faut se rendre à l'évidence : notre bassin de clientèle n'intéresse pas les compagnies charters et ne permet pas la mise en place de vols de ligne. En dehors de vols de plaisance et de l'arrivée de jets privés, il va être difficile de développer d'autres activités à partir de notre aéroport.</p> <p>Avant de trouver une solution pour sortir de cette impasse et en attendant l'arrivée d'investisseurs privés, nous proposons de réduire autant que possible les investissements destinés à cette infrastructure en renonçant provisoirement à l'aménagement du secteur Nord.</p>		
--	--	--	--	--	--	---	--	--

### 3. Education & Culture

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
Fonct.	320.366	Subventions accordées à des personnes physiques	157'000	273'239	+ 116'239	<p>Pour participer à la consolidation d'une formation musicale non professionnelle de qualité et accessible pour les élèves séduinois-e-s. Sion se doit d'être commune modèle. Nous proposons donc d'ajuster notre budget pour donner suite à la récente modification de la loi cantonale sur la promotion de la culture (ajout de la Section 4 : Ecoles de musique Art. 36bis-sexies) : <a href="https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vs/docs/2016/11/2016.11_Promotion%20de%20la%20culture_LOI_GC.pdf">https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vs/docs/2016/11/2016.11_Promotion%20de%20la%20culture_LOI_GC.pdf</a></p> <p>Cette loi prévoit une participation financière de l'Etat de 40% par « unité de cours » (ce mode de calcul comprend notamment les frais de personnel, administratifs, d'acquisition et d'entretien du matériel pédagogique et d'instruments de l'école). Les projections cantonales prévoient un coût de 3'000 CHF par unité de cours de 30 minutes pour une année. La participation cantonale ne prend en compte que les jeunes élèves (ceux de moins de 18 ans ou de moins de 25 ans en formation).</p> <p><b>Les organismes consultés recommandent que la participation financière des communes s'élève à 20%.</b></p> <p>Afin de laisser une marge de manœuvre au</p>	Les Verts	OUI	CoGest, CSC



						<p>Conseil Municipal dans ses négociations avec les autres communes, <b>nous demandons un financement à hauteur de 15% de participation</b>, ce qui correspond à un montant de 206'239.50 CHF.</p> <p>De ce montant, l'on peut déduire les 90'000 CHF de la rubrique prévu actuellement pour « participation élèves », ce qui fait un total de Fr. 116'239.50.</p> <p>Le montant amendé = 116'239.50 + 157'000 = 273'239.50</p>			
Fonct.	320.366	Subventions accordées à des personnes physiques	157'000	341'986	+ 184'986	<p>La projection établie par l'EJMA et le Conservatoire pour 2019 table sur 409 jeunes élèves sédunois. Cela correspond à 458.31 unités de cours x 3'000 CHF, soit à un montant total de <b>1'374'930 CHF</b>.</p> <p><b>L'ADG demande de participer à 20% du financement des unités de cours dispensées aux jeunes sédunois, cela équivaut à un montant de 274'986 CHF (le canton y participe à hauteur de 40%).</b></p> <p>De ce montant on déduit les 90'000 CHF de « participation élèves » qui sont prévus actuellement dans le budget, ce qui fait un total de 184'986 CHF. <b>Montant amendé : 184'986 + 157'000 = 341'986 CHF.</b></p> <p>Avec son subventionnement actuel, la commune de Sion ne tient pas compte de <b>la nouvelle méthode de calcul du subventionnement, soit par le biais de "l'unité de cours"</b> (qui comprend tous les frais de fonctionnement des écoles) <b>mais continue à financer les élèves sédunois-e-s par un montant unique et donc inéquitable</b> (étant donné que les écolages varient en fonction du type, individuel ou collectif, ainsi que de la durée des cours).</p> <p>Cette situation est insatisfaisante car un financement communal adéquat des écoles de musique présente deux incidences majeures :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Rendre accessible la formation musicale au plus grand nombre (objectif inscrit depuis 2012 dans la Constitution fédérale)</li><li>2) Offrir des conditions de travail décentes aux professeur-e-s bénéficiant de formation de niveau</li></ol>	AdG	OUI	CoGest, CSC



						"master". Cf courrier adressé au Conseil général par les associations de professeurs du Conservatoire et de l'EJMA.			
Inv.	308.50	Bâtiments scolaires investis. propres	2'050'000	2'150'000	+ 100'000	Des travaux de rénovation sont planifiés dans la plupart des centres scolaires sédunois. Un de ces centres ne figure plus depuis quelque temps à la rubrique <b>308.50 Bâtiments scolaires investissements propres</b> . Il s'agit de l'école des Collines. Même si ce bâtiment va être à l'avenir destiné à d'autres fonctions, il est important d'ici là de s'assurer que les élèves qui le fréquentent soient suffisamment protégés contre les risques sismiques et d'incendie. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'amender cette rubrique de la somme de 100'000 frs.	Les Verts	OUI	CoGest,CoUrb
Inv.	308.50	Bâtiments scolaires investis. propres	2'050'000	2'150'000	+ 100'000	Nous demandons d'augmenter cette rubrique afin d'avoir un montant supplémentaire pour avancer dans les <b>misés en conformité aux normes sismiques et de feu des bâtiments scolaires</b> . Lors de l'analyse du budget il a été constaté que certains bâtiments scolaires n'étaient pas aux normes, dû notamment au fait que ces mises aux normes se faisaient en fonction du budget. Ce montant a déjà été réduit de 300'000 par rapport au Budget 2018, qui était de 2'350'000 CHF. Il nous paraît important d'augmenter ce budget afin d'avancer dans ces travaux qui sont impératifs pour la sécurité des élèves.	AdG	OUI	CoGest,CoUrb

Document de travail du Conseil général



#### 4. Affaires sociales

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission

#### 5. Sécurité publique

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission

#### 6. Travaux publics & Environnement

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
Fonct.	601.314	Entretien du réseau routier	1'500'000	1'900'000	+ 400'000	<p>Le territoire communal s'est bien agrandi depuis la fusion avec Salins puis les Agettes. Dans ces endroits particulièrement exposés et ailleurs sur la commune, l'état des routes laisse à désirer, notamment suite aux rigueurs de l'hiver dernier. Par ailleurs, cette rubrique est souvent concernée par des demandes de crédits supplémentaires.</p> <p>Le groupe PDC propose dès lors d'augmenter de CHF 400'000 le montant au budget en demandant au chef de service concerné de garder un certain montant pour d'éventuels imprévus. Des routes en bon état ne sont pas uniquement une question de confort pour les automobilistes, mais également un gage de sécurité et plus particulièrement pour les deux roues et les cyclistes. Enfin, mieux entretenir le réseau aujourd'hui permettra d'éviter des réparations trop importantes à l'avenir.</p>	PDC	OUI	CoGest,CoUrb
Inv.	601.50	Voirie Investis. propres	3'400'000	3'450'000	+ 50'000	<p>Les bandes cyclables constituent un premier pas en vue de l'instauration de la mobilité douce dans notre ville. Cependant, elles ne conviennent pas à l'ensemble des usagers du vélo (personnes peu à</p>	Les Verts	OUI	CoGest,CoUrb



						<p>l'aise dans le trafic routier, jeunes enfants, par exemple...). Pour cette population, il semble que les pistes cyclables constituent une solution plus adéquate. Les usagers précités s'y sentent plus en sécurité. Par conséquent, nous demandons que le montant amendé soit destiné à une étude concernant la possibilité et la faisabilité de réaliser une première véritable piste cyclable dans notre ville en vue d'inciter un maximum de personnes à utiliser le vélo lors de leurs déplacements.</p>			
Inv.	601.50	Voirie Investis. propres	3'400'000	3'200'000	- 200'000	<p>À la suite de la votation du 23 septembre 2018 sur l'arrêté fédérale au sujet des pistes cyclables et les chemins pédestres acceptée par le peuple:</p> <p>Avec l'amendement constitutionnel, la Confédération aurait donc la responsabilité d'établir les mêmes principes pour les pistes cyclables que pour les randonnées pédestres et des sentiers pédestres. Par conséquent, un nouveau transfert de compétences des communes et des cantons vers la Confédération est en cours.</p> <p>Jusqu'à présent, ces tâches ont été assumées par les communes et les cantons.</p> <p>Ce que les initiants demandent est clair. Ils veulent plus de voies cyclables financées par la Confédération ou par le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération</p>	UDC	OUI	CoGest,CoUrb
Inv	601.50	Voirie Investis. propres	3'400'000	3'200'000	-200'000	<p>Suppression des frais d'études.</p> <p>De nombreuses démarches ont été entreprises auprès de la Confédération, de nombreux frais d'études consentis. Pourtant les résultats sont peu nombreux. Les réalisations prévues ici concernent le premier packs de mesures, la deuxième étape de réalisation n'a pas débuté et nous lançons d'ores et déjà les frais d'études pour un xème pack de mesure sans recul sur la pertinence et l'efficacité des premières démarches.</p>	UDC	OUI	CoGest,CoUrb
Inv.	610.50	Places de parc	1'500'000	1'300'000	- 200'000	<p>Le parking des Roches Brunes va bientôt être inauguré. Un nouveau parking est en construction</p>	PDC	OUI	CoGest,CoUrb



		<b>Investis. propres</b>				<p>par la Fondation St-Joseph au nord de la ville. Le projet d'agrandissement du parking de la Planta sera à l'étude en 2019. Le projet cours de Gare prévoit de nombreuses places de parc. Des discussions sont en cours pour trouver des solutions afin de mutualiser des places de parc de certains grands parkings commerciaux. Enfin, la construction de deux nouveaux parkings d'échange est prévue au Ronquoz et à Chandoline. Ainsi, le groupe PDC estime qu'une étude de 200'000 francs pour un futur parking au sud de la gare est prématuré. Et si le parking projeté est lié au projet de la future télécabine, notre groupe attend que la commune obtienne le financement de ce projet (cf. amendement de la rubrique 856.58).</p> <p>Nous tenons également à préciser que les parcages en zone industrielle (Etavis – Urfer) sont plus souvent le fait de gens qui ne veulent pas payer que par manque de places de parc.</p>		
--	--	--------------------------	--	--	--	---	--	--

## 7. Bâtiments & Constructions

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
INV	701.50	<b>Bâtiments communaux Invest. propres</b>	3'470'000	3'520'000	+ 50'000	<p>Etude pour un musée archéologique ou pour un pavillon d'exposition temporaire.</p> <p>Nous proposons d'augmenter cette rubrique afin de faire une première étude pour la mise en valeur des vestiges archéologiques néolithiques de notre ville. Suite aux nouvelles découvertes faites à Don Bosco et devant la Médiathèque, nous sommes convaincus que Sion doit prendre l'initiative et inciter le canton à planifier une mise en valeur de ce patrimoine unique, et de le faire à Sion.</p>	<b>AdG</b>	<b>OUI</b>	CoGest, CoUrb, CSC



## 8. Urbanisme & Mobilité

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
Fonct.	852.301	Parcs et jardins Traitements	1'816'000	1'916'000	+ 100'000	Les 15.6 EPT actuels suffisent tout juste à assurer l'entretien des parcs et jardins de notre ville. Un site comme le « Cour de gare », par exemple, a largement augmenté la charge de travail du personnel. Il est donc temps de renforcer l'équipe actuel en mettant au budget un poste supplémentaire. Une telle décision permettra d'améliorer les conditions de travail des employés et garantira au mieux l'entretien de l'ensemble de nos surfaces consacrées aux parcs et aux jardins.	Les Verts	OUI	CoGest,CoUrb
Inv.	852.50	Parcs et jardins Invest. propres	2'000'000	1'900'000	- 100'000	Le montant prévu pour l'étude d'une nouvelle place de la planta, hors étude parking, était de CHF 100'000 au budget 2018. Le groupe PDC a compris que ce montant n'avait pas été utilisé en 2018. Par contre, ce que nous ne comprenons pas, c'est que cette étude coûte, une année après, le double. Nous estimons qu'avec 100'000 francs d'étude c'est suffisant, comme ça l'était en 2018. Nous tenons à souligner que ce montant a été déplacé du service des travaux publics au service de l'urbanisme et de la mobilité. Ce projet sera donc conduit par ce dicastère alors que le parking de la Planta sera logiquement conduit par les travaux publics. Au vu des imbrications des 2 projets, ne serait-il pas logique que le projet soit géré par les travaux publics avec une collaboration du service de l'urbanisme et de la mobilité ? Enfin, le groupe PDC constate que la place de la Planta a déjà fait l'objet de plusieurs études, jamais abouties et, semble-t-il, non réutilisables.	PDC	OUI	CoGest,CoUrb,CSC
Inv.	852.50	Parcs et jardins Invest. propres	2'000'000	2'100'000	+ 100'000	Le nombre de constructions d'immeubles ne cessent d'augmenter dans notre cité, limitant ainsi les espaces de verdure et de détente pour les habitants. Depuis quelque temps, la ville a montré une volonté de réaliser des espaces publics verdoyants, agréables et attractifs. Cette démarche est à saluer et répond à un réel besoin.	Les Verts	OUI	CoGest,CoUrb,CSC



						Soucieux du bien être de la population, les Verts proposent de réaliser un effort supplémentaire à ce niveau en majorant cette rubrique de 100'000 CHF. Cette somme devrait être consacrée plus particulièrement à l'arborisation des rues et des parcs publics.			
Inv.	856.58	Mobilité Autres dépenses à amortir	300'000	100'000	- 200'000	<p>La demande de concession pour la liaison plaine-montagne sera déposée à Berne en début d'année prochaine. Le dossier est donc complet à ce stade. La seule chose qui manquera encore après l'obtention de la concession, c'est le financement. La municipalité nous explique que ce financement sera obtenu auprès du canton (35%) et de la Confédération (50%) car cette liaison sera considérée comme transport public. Ce qu'il faut savoir c'est que pour obtenir le titre de transport publique, la télécabine doit desservir un habitat d'au minimum 100 personnes domiciliées. Cet état de fait n'est pas avéré à ce jour, malgré les efforts de notre Conseil communal pour nous persuader que nous transporterons par bus les habitants de Veysonnaz et des Agettes au fond de la piste de l'ours pour ensuite redescendre en cabine en plaine. Sans oublier le futur quartier du fond de la piste de l'ours qui viendrait combler le manque de résidents à l'année pour obtenir les dites subventions.</p> <p>Au-delà de toutes ces suppositions, que l'on y croit ou pas, le groupe PDC propose d'amender le montant de CHF 200'000 dédié aux études pour cette liaison plaine-montagne, et ceci tant que la commune n'aura pas obtenu les subventions mentionnées ci-dessus, ou alors qu'elle fasse figurer le montant de l'investissement dans la prochaine planification financière. Pour information, le coût de la télécabine prévue entre les Haudères et Arolla est estimé à ce jour à CHF 25 millions. Enfin, nous rappelons que notre commune a déjà dépensé pour environ CHF 900'000 d'études pour ce projet. Par cet amendement, le groupe PDC veut éviter à notre municipalité la même désillusion que lors du projet du déplacement de la piscine découverte qui, après plusieurs centaines de milliers de francs d'études, s'est avéré trop onéreux pour</p>	PDC	OUI	CoGest,CoUrb

Document de travail du Conseil général



notre commune.

## 9. Sport, jeunesse & loisirs

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
Inv.	902.50	Piscine Invest. propres	1'650'000	150'000	-1'500'000	<p>Il est impensable de budgetiser des montants pour un projet devant obtenir l'aval du conseil général alors que ni celui-ci, ni les commissions n'ont pas examiné le message, sollicité des précisions de la commune ou se prononcé sur le fond du dossier. Utiliser le prétexte d'une mise aux normes parfaitement inutiles si les rénovations/agrandissement ne sont pas effectués et le crédit supplémentaire refusé n'a pas de sens. Il n'y a pas lieu de signer un chèque en blanc.</p> <p>De plus, la démarche de la municipalité dans le dossier des piscines de la Ville a été au mieux contradictoire au pire fallacieuse. Lorsque la Ville souhaitait favoriser son projet de centre ludique et aquatique, elle a pointé l'absence de solutions pour agrandir le site de la Blancherie en désignant l'ouvrage comme vétuste. Elle a émis un préavis négatif sur le postulat PDC pour un site aux lles pour avancer sur le centre ludique. Le projet soutenu par la Ville au stade de l'étude a été abandonné en raison des coûts qu'il impliquait et ce à raison. Il a cependant nécessité du temps pour mûrir. Ici, tout est prêt, les solutions sont là, la question de la vétusté n'est soudain plus d'actualité. De même, plus de problèmes de taille, on avait sous le coude quelques 3000 m2...</p> <p>Il est donc nécessaire que le conseil général et les commissions se penchent sur cette question. Il en va de même pour les groupes politiques qui ne partageaient pas une vision commune quant à l'avenir des piscines en ville de Sion.</p>	UDC	OUI	CoGest,CoUrb,CSC